

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**L'IMMERSIONE À PRÒ DI L'AMPARERA DI U CORSU :
SUSTEGNU À L'ASSOCIU SCOLA CORSA PER L'ANNATA
SCULARE 2022/2023**

**L'IMMERSION AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DU
CORSE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SCOLA CORSA
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte

Le 30 juin 2022, l'Assemblée de Corse adoptait un rapport stratégique présenté par le Conseil exécutif, faisant de l'immersion linguistique un élément déterminant et essentiel de sa politique linguistique au service de l'apprentissage et de la pratique de la langue corse. Dans ce rapport plusieurs dispositifs d'action sont proposés et détaillés pour la promotion de l'immersion dans le domaine éducatif et le domaine sociétal.

Le présent rapport, tout comme celui sur les « Case e di a lingua 2022-2023 », vient illustrer ce choix stratégique fait par le Conseil exécutif de Corse, en proposant l'extension du soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association Scola Corsa dont l'action entreprise il y a un an se poursuit avec l'ouverture de trois nouvelles classes, portant celles-ci à un total de cinq, avec la création d'un nouveau site dans le Pumonte.

Scola Corsa est une association Loi 1901 dont le projet est de créer un réseau d'enseignement immersif en Corse, dans le droit fil des expériences positives construites sur le modèle déjà mis en œuvre au Pays basque ou en Bretagne.

Elle a intégré le réseau Eskolim des écoles associatives d'enseignement immersif.

Si le choix de l'immersif dans le volet sociétal est central pour le Conseil exécutif, c'est désormais principalement l'école qui favorise sa pratique, à travers des établissements bilingues de plus en plus nombreux. Dans ce cas, les apprentissages sont réalisés dans les deux langues, dans un cadre bien défini.

L'enseignement bilingue par immersion est envisagé aujourd'hui, afin de tendre davantage vers une compétence bilingue équilibrée à l'école élémentaire.

L'ambition du Conseil exécutif est ainsi d'arriver à construire avec les autorités académiques un système éducatif semblable à celui du Pays basque, où cohabitent aujourd'hui, en totale complémentarité et harmonie, des écoles immersives publiques et associatives.

Le réseau que projette de créer Scola Corsa ne se développe pas au détriment des expériences déjà existantes dans les cinq écoles maternelles de l'Académie, mais au contraire entend renforcer l'offre d'enseignement par immersion.

Le réseau immersif associatif, étendu progressivement à tout le territoire pourrait ainsi dynamiser le dispositif académique en produisant des locuteurs confirmés qui

pourraient constituer à l'avenir, un véritable vivier de candidats aux postes du système public (filères standard, bilingues et immersives du primaire et du secondaire) mais également de l'administration, des médias et du monde associatif, culturel et économique. Ainsi sur le long terme, ce réseau pourra jouer un rôle émulateur aux répercussions vertueuses sur le dispositif éducatif et sociétal global.

L'objet poursuivi par cette association est en parfaite adéquation avec la volonté politique, affirmée au travers du rapport présenté en juin dernier, de s'appuyer sur l'immersion comme moyen et méthode d'apprentissage et de formation à la langue corse, tant dans le domaine de l'enseignement de l'éducation que dans le domaine de la société civile. Aussi il est tout à fait cohérent que la Collectivité de Corse, au vu de sa compétence en la matière, soutienne ce projet et s'investisse aux côtés de cette association.

Bilan 2021-2022

L'association Scola Corsa a débuté son action il y a un an.

Le projet de cette association est de constituer un réseau d'écoles immersives sur l'ensemble de la Corse en utilisant la forme d'école associative sous contrat, à l'instar d'autres écoles Diwan, Ikastola, Calendreta.

Pour cette nouvelle rentrée, Scola Corsa a inauguré une nouvelle école sur la commune de Sarrula à Carcupinu, portant ainsi le nombre de sites immersifs Scola Corsa à 3 avec Bastia et Biguglia, avec 5 classes de maternelle : 3 petite et moyenne section et 2 classes de moyenne et grande section, pour un total approchant 70 élèves.

Pour le moment, ces trois écoles sont dites « hors-contrat » en attendant la contractualisation de l'État. Une première demande de contractualisation a été faite. Celle-ci, formulée par l'association et appuyée par le Président du Conseil exécutif, s'est vu refusée par le Préfet de la Haute-Corse.

Pour l'année 2021-2022, le financement de ce projet a été assuré par le forfait scolaire, les municipalités, des dons, du mécénat, des fonds privés récoltés par l'association et par la Collectivité de Corse à hauteur de 80 000 €, pour un budget total du projet de 230 000 €.

Au terme de ce premier exercice, l'association Scola Corsa a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. La création de deux classes immersives à Bastia et à Biguglia (petite et moyenne section) a engendré un bilan extrêmement positif. Les élèves ont démontré des progrès conséquents. Les parents se sont investis dans le fonctionnement de leur école et se sont montrés très satisfaits de la qualité de l'enseignement dispensé. Les enseignantes et les aides maternelles ont fourni un travail de qualité complété par celui d'intervenants et animateurs afin de rendre le dispositif efficient.

Depuis la rentrée 2022-2023, les établissements de Bastia et Biguglia voient leurs inscriptions augmenter. La première génération d'élèves passe au niveau supérieur et les deux écoles ouvrent leur grande section. Un nouveau site s'est ouvert sur la commune de Sarrula à Carcupinu (sur les trois sites, le nombre d'élèves scolarisés

passe de 25 à 65).

Pour assurer ce développement, l'association vient de recruter 6 salariés supplémentaires (3 enseignantes et 3 ATSEM) portant son personnel de 5 à 11 membres. Par ailleurs, une étudiante (master IMCA en alternance) est à pied d'œuvre depuis le premier octobre, préfigurant la nécessaire professionnalisation de l'encadrement administratif et comptable de la structure.

L'élan sociétal qui a accompagné cette dynamique a été important et a permis d'assurer la logistique du projet. En tout, ce sont plus de plus de 300 particuliers et une cinquantaine d'entreprises qui ont fourni, par leurs dons, la part la plus importante du potentiel budgétaire de l'association. Les trois communes concernées contribuent au financement nécessaire et une première subvention de la CdC a permis de boucler le premier exercice.

Néanmoins, en l'état actuel des choses au vu des éléments financiers présentés il apparaît que la trésorerie de l'association n'assure que deux mois et demi de fonctionnement.

Les premières contractualisations avec l'Education nationale seraient un élément fondamental puisqu'elles prendraient progressivement en charge le salaire d'un nombre croissant d'enseignants. Cela permettrait ainsi une progressive décroissance de l'effort demandé à la Collectivité de corse pour le stabiliser à un tiers du budget annuel de l'association, sur le modèle des autres filiales du réseau Eskolim (Diwan, Calendreta, Ikastola).

Par ailleurs, une visite pédagogique de la Formation d'Initiative Académique (FIA) s'est avérée extrêmement positive puisque les trois membres qui la composaient (deux Inspecteurs Pédagogiques et un Conseiller Pédagogique) ont émis des conclusions positives quant au fonctionnement des écoles de Bastia et Biguglia, leur pédagogie et leur adéquation avec les attendus de l'Education nationale.

Scola corsa a adhéré cette année à l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF).

Une délégation a participé au congrès annuel de la structure à Sète. De nombreux contacts ont été noués avec divers membres du réseau Eskolim qui sont régulièrement consultés pour des questions pédagogiques ou administratives. Une charte, inspirée de ce qui se fait dans plusieurs associations membres, a été adoptée et fixe le cadre éthique et pédagogique du réseau Scola corsa.

Plusieurs sorties et activités ont été concrétisées cette année, quatre en commun entre les deux écoles : fête de rentrée à Biguglia, visites d'un zoo puis d'une bergerie dans le Nebbiu. Des expériences « Ortu » ont été lancées sur les deux sites autour de l'activité jardinage et des ateliers créatifs et artistiques seront créés cette année.

Perspectives

Les perspectives consistent à étendre le maillage d'écoles immersives sur tout le territoire, dans la mesure des moyens mis à disposition (contractualisations, convention pluriannuelle avec la Collectivité de Corse, financements des mairies, dons recueillis, organisation d'événementiels). L'embauche d'un administratif et l'aide

de personnes bénévoles aideront également à mener à bien cette entreprise.

L'association a fourni des projections quant à l'évolution sur 5 ans, et il est évident que ce projet ne peut pas se faire sans un soutien conséquent des collectivités et en premier lieu de la Collectivité de Corse.

Dans ce projet de constitution d'un réseau d'écoles immersives associatives sur le territoire, le poste de dépenses le plus important est assurément celui des ressources humaines : enseignants contractuels, intervenants, animateurs ou autres personnes, administratives ou non, dédiées au fonctionnement du projet.

Aussi, au titre de la compétence qui est la nôtre en matière d'enseignement du corse et de mode similaire à ce qui se fait dans d'autres régions comme l'Alsace ou la Bretagne en termes d'interventions des collectivités territoriales pour le soutien aux projets de création et de développement d'écoles associatives immersives sous-contrat, une convention est proposée pour cette nouvelle année scolaire.

Ce conventionnement a en premier lieu pour objet de financer les postes d'enseignants, animateurs et autres personnels des écoles hors-contrat mais également participer au soutien des projets de promotion de la langue portés par Scola Corsa. Bien entendu, une fois les postes d'enseignants contractualisés, la Collectivité de Corse n'interviendra plus à ce titre.

Au vu des éléments apportés, de la disponibilité des crédits et de notre politique linguistique je vous propose d'adopter la convention SFI_2022/007, telle que présentée en annexe (cf. Annexe 1) relative au financement du projet présenté par Scola Corsa au titre de l'année 2022-2023.

Sur un budget global présenté de 580 892 €, la fédération Scola Corsa sollicite la Collectivité de Corse à hauteur de 338 316 € pour la mise en œuvre de son projet pour l'année scolaire 2022-2023.

En conséquence et en raison de l'intérêt stratégique de ce projet, en totale adéquation avec les objectifs de la politique linguistique du Conseil exécutif de Corse, je vous propose d'accorder la somme de 338 316 € à Scola Corsa au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Vi pregu di deliberanne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.